



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 85923

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le déferlement inquiétant et galopant d'un nouveau phénomène de guérilla urbaine qui semble déferler sur Grenoble et sa région. En effet, depuis le début des violences et des agressions vers la mi-juin et jusqu'à la mi-juillet, la ville de Grenoble et sa banlieue ont connu une véritable explosion des violences urbaines, avec un point culminant durant le week-end du 16 au 18 juillet, où plus de 80 véhicules ont été incendiés et des coups de feu tirés contre des forces de police. Il serait donc nécessaire de procéder à une expérimentation forte pour renforcer la présence policière et afin de sécuriser le secteur des quartiers concernés par cette recrudescence de la violence, en y associant tous les acteurs de la sécurité et ceux du développement social urbain, comme le Ministre l'a lui-même souhaité. Cette proposition permettrait de renforcer utilement la présence policière et de sécuriser les populations qui sont particulièrement inquiètes et éprouvées devant le déferlement de violence. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Le Président de la République et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ont réagi immédiatement aux événements extrêmement graves survenus à Grenoble au mois de juillet, en premier lieu pour condamner avec la plus grande fermeté les tentatives de meurtre dont ont été victimes des policiers, se féliciter du sang-froid et du professionnalisme exemplaires dont ils ont fait preuve durant ces violences et leur renouveler leur soutien et leur reconnaissance. Le ministre de l'intérieur, qui s'est rendu dès le 17 juillet à Grenoble puis à deux reprises encore dans les semaines qui ont suivi, a pris des mesures très fermes pour rétablir immédiatement l'ordre public et l'autorité de l'État. Pour lutter plus efficacement contre l'économie souterraine, qui alimente les trafics de stupéfiants et d'armes, un nouveau groupe d'intervention régional a été créé dès le mois de juillet à la demande du Président de la République et les services locaux de police ont été dotés de moyens humains supplémentaires et de matériels de dernière génération. Face aux violences qui ont frappé Grenoble, l'État a organisé une réponse ferme en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux. Le ministre a ainsi demandé au préfet de réunir dès le mois de juillet, en liaison avec le procureur de la République et le maire de Grenoble, l'ensemble des acteurs locaux (forces de sécurité, services de l'État, services fiscaux, services sociaux, associations, etc.) pour apporter des réponses concrètes et adaptées au contexte. Au plan national, le temps n'est plus à la réflexion avec un « Grenelle national de la sécurité » ; il est à l'action. Les réponses à la délinquance existent et le ministre de l'intérieur, conformément à la volonté du chef de l'État et du Gouvernement, mène une politique de sécurité sans faiblesse pour faire reculer partout la délinquance. Les moyens juridiques ont ainsi été renforcés avec la loi « antibandes » du 2 mars 2010. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, en cours d'examen au Parlement, les renforcera encore. Comme l'a annoncé le Président de la République dans son discours prononcé à Grenoble le 30 juillet, de nouvelles mesures intégrées désormais dans la LOPPSI, seront mises en oeuvre pour rétablir partout l'ordre républicain. L'action menée par les forces de sécurité porte déjà ses fruits, avec par exemple une baisse de 3,61 % des atteintes aux biens au cours des huit premiers mois de l'année, tandis que l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique est de mieux en mieux contenue (+ 1,27 % au cours des huit premiers mois de l'année 2010, après une hausse de 2,76 % en 2009). La décision annoncée du ministre de

l'intérieur de mettre en place des brigades spécialisées de terrain, qui vont constituer des unités territoriales de quartier de nouvelle génération, va en outre se traduire par une occupation accrue du terrain dans les zones sensibles. Le ministre souhaite également rappeler la responsabilité qui incombe aux maires pour participer, aux côtés de l'Etat, à la politique de sécurité, notamment grâce à la vidéoprotection.

## Données clés

**Auteur** : [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 85923

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le** : 3 août 2010, page 8462

**Réponse publiée le** : 9 novembre 2010, page 12273